



Concerne : Plaques d'immatriculations personnalisées

Libéralisation des combinaisons des Plaques personnalisées en 2014

Règle d'Or : le choix de la combinaison est libre entre 1 et 8 caractères.

Toute plaque personnalisée commence, tout à la gauche de la plaque (à droite de l'eurobande) , par le sceau officiel de la DIV sans tiret ni surlignage, lequel est le signe distinctif obligatoire des plaques personnalisées n'étant toutefois pas comptabilisé dans la limite des 8 caractères de la combinaison personnalisée.



Chaque (groupe de) lettre(s) est séparé (e) d'un (groupe de) chiffre(s) par un tiret.

Chaque lettre, chaque chiffre et chaque tiret comptent pour un caractère.

Principes généraux :

- Suppression de l'indice « 9 » en début de plaque



- Plaques débutent par le sceau de la DIV sans tiret ni surlignage
- Le sigle de la DIV doit être aligné à gauche de la plaque
- Pas d'indice distinctif de série en début de la plaque

- Aucune combinaison personnalisée n'est autorisée avec uniquement des chiffres, la combinaison personnalisée doit toujours contenir au moins une lettre (sauf véhicule sous statut ancêtre qui peut porter une plaque composée uniquement de chiffres telle que ce véhicule aurait pu être ainsi immatriculé avant 1954)



- Tiret séparateur entre lettre et chiffre, ou groupe de lettres et de chiffres



- Toutes les combinaisons possibles parmi 8 caractères sauf plaques offensantes, à caractère raciste ou xénophobe, insultantes ou liées à un parti politique



- Chiffre 0 est autorisé



- Inversion des caractères admis dans la combinaison personnalisée : lettres puis chiffres ou chiffres puis lettres



- Groupes de chiffres et de lettres admis :



- Pas de personnalisation dans les séries CD, W, X, Y et Z
- Aucune combinaison dans les séries à 7 caractères composées de :
 - ✓ 1 chiffre + 3 lettres + 3 chiffres
 - ✓ 1 chiffre + 3 chiffres + 3 lettres
 - ✓ 3 lettres + 3 chiffres + 1 chiffre
 - ✓ 3 chiffres + 3 lettres + 1 chiffre



- Plaques personnalisées sont transmissibles SANS frais entre conjoints, ascendants, et descendants
- Plaques personnalisées peuvent être effacées et non radiées avec maintien d'un enregistrement au nom d'un titulaire avec possibilité de reprise ultérieure de la marque personnalisée pour une nouvelle immatriculation future, toutefois le titulaire reste propriétaire de la marque d'immatriculation mais doit restituer la plaque sous statut d'effacement
- Plaques personnalisées peuvent être cédées AVEC le véhicule immatriculé sous la plaque d'immatriculation concernée à une personne qui n'a aucun lien familial avec le titulaire moyennant paiement d'une redevance unique de cession de 500 € à payer à la DIV, ce transfert peut se faire d'un particulier vers une société ou d'une société vers un particulier
- Délivrance de la plaque arrière avec sceau de la DIV, filigrane et du certificat d'immatriculation par la DIV, format carré ou rectangulaire au choix
- Plaques personnalisées sont liées à une personne physique ou une personne morale
- Toutes les anciennes plaques en service avant le 15 novembre 2010, à caractère historique ou familial peuvent être adaptées au format européen sans indice moyennant paiement d'une redevance de 500 € à payer à la DIV



- Des anciennes plaques détenues par un membre de la famille, peuvent être remises en service moyennant paiement d'une redevance de 500 € à payer à la DIV



- Les véhicules anciens immatriculés uniquement sous statut ancêtre peuvent être immatriculés sous le numéro de la première plaque d'immatriculation portée par ledit véhicule lors de sa première immatriculation en Belgique moyennant paiement d'une redevance de 500 € à payer à la DIV et présentation d'un dossier complet sur l'historique du véhicule concerné
- Personnalisation de la plaque est désormais autorisée pour les véhicules ancêtres et motos



Adaptation ou modification de la combinaison :

- En 2014 uniquement, les détenteurs de plaques commençant par l'indice 9 pourront modifier SANS FRAIS à leur choix la combinaison actuelle de leur plaque personnalisée délivrée avant le 31 décembre 2013 parmi toutes les nouvelles combinaisons disponibles à dater du 1er janvier 2014

Restrictions dans les combinaisons :

- La combinaison doit toujours contenir au moins une lettre. Exception : les véhicules ancêtres qui furent jadis immatriculés au moyen d'une plaque émaillée portant entre 3 et 6 chiffres peuvent récupérer cet ancien numéro, si preuve en est faite par le propriétaire.
- La combinaison ne peut pas commencer par :
 - les lettres isolées CD suivies :
 - ✓ d'un (groupe de) chiffre(s), d'une lettre et de trois chiffres (p.ex. CD-A-123)
 - ✓ de trois chiffres et d'une lettre (p.ex. CD-123-A)
 - ✓ de deux lettres et trois chiffres (CD-AA-001) afin d'éviter la confusion avec les plaques des corps diplomatiques
 - les lettres W, X, Y et Z suivie d'une lettre, de deux chiffres, puis de trois lettres (ex : WA-14-AAA) afin d'éviter la confusion avec les plaques internationales de courte durée, d'exportation et avec les plaques d'essai et commerciales du secteur professionnel de l'automobile

- La combinaison ne peut pas être constituée de :
 - trois lettres suivies de quatre chiffres (p.ex. JAN-4444)
 - quatre lettres suivies de trois chiffres (p.ex. AXEL-333)
 - trois chiffres suivis de quatre lettres (p.ex. 007-BOND)
 - quatre chiffres suivis de trois lettres (p.ex. 2014-BEL) afin d'éviter la confusion avec les plaques normales au format européen avec indice délivrées depuis le 16 novembre 2010
- La combinaison ne peut pas être comprise entre :
 - A-0 et A-999999
 - E-0 et E-999999
 - P-0 et P-999999
 - 0 et 99999999 (sauf véhicule sous statut ancêtre d'avant 1954)

Combinaisons possibles SANS compter le sigle CV de la DIV qui précède toujours toute marque d'immatriculation personnalisée (X étant n'importe quelle lettre et 1 n'importe quel chiffre) :

• 1 caractère	<u>Exemples</u>	Total : 1
○ X	B	
• 2 caractères		Total : 1
○ XX	RG	
• 3 caractères		Total : 3
○ X-1	H-0	
○ 1-X	0-K	
○ XXX	IBM	
• 4 caractères		Total : 5
○ X-11	W-11	
○ 11-X	20-F	
○ XX-1	PL-8	
○ 1-XX	1-UN	
○ XXXX	FORD	
• 5 caractères		Total : 9
○ X-111	M-333	
○ 1-X-1	0-X-0	
○ 111-X	911-S	
○ XX-11	SL-63	
○ 11-XX	45-CC	
○ X-1-X	Z-0-T	
○ XXX-1	AMS-1	
○ 1-XXX	9-ELF	
○ XXXXX	GRETA	
• 6 caractères		Total : 13
○ X-1111	B-1234	
○ 1-X-11	4-D-00	
○ 11-X-1	88-B-8	
○ 1111-X	1988-S	
○ XX-111	SL-500	
○ 1-XX-1	0-TT-0	

- 111-XX 300-SL
- XXX-11 BOB-69
- X-1-XX P-1-LS
- 11-XXX 00-RRR
- XXXX-1 ARNE-1
- 1-XXXX 9-JAAK
- XXXXXX MARNIX

- 7 caractères

Total : 25

- X-11111 B-12345
- 1-X-111 3-M-666
- 11-X-11 99-G-99
- 111-X-1 000-R-8
- 11111-X 66666-D
- XX-1111 SL-1202
- 1-XX-11 0-RP-01
- 11-XX-1 00-PR-0
- 1111-XX 2107-BE
- X-1-X-1 Z-3-R-0
- X-111-X B-888-B
- XXX-111 LUC-123
- 1-XXX-1 1-TOM-1
- X-1-X-1 R-2-D-2
- 111-XXX 123-JAN
- XX-11-X HO-88-Y
- X-11-XX A-11-AN
- XXXX-11 JOHN-55
- X-1-XXX P-1-ZZA
- XXX-1-X SIM-0-N
- 11-XXXX 42-MIKE
- XXXXX-1 FILIP-1
- 1-XXXXX 8-ATOMS
- XXXXXXXX PATRICK

- 8 caractères

Total : 27

- X-111111 G-555555
- 1-X-1111 4-J-1772
- 11-X-111 00-E-411
- 111-X-11 011-J-90
- 1111-X-1 1955-F-2
- 111111-X 120288-S
- XX-11111 PV-33333
- 1-XX-111 1-II-111
- 11-XX-11 88-HH-88
- 111-XX-1 777-ZZ-7
- 11111-XX 22222-SS
- 1-XXX-11 1-MMM-00
- 11-XXX-1 00-PRO-1
- X-1-XX-1 Z-0-RR-0
- X-111-XX C-000-LS
- XX-111-X PL-888-S

- X-11-XXX A-88-OTT
- XXX-11-X TAX-11-S
- XXXXX-11 WILLY-47
- X-1-XXXX L-0-MMEL
- XX-1-XXX RE-1-ZEN
- XXX-1-XX WER-3-LD
- XXXX-1-X ZELL-1-K
- 11-XXXXX 62-MEISE
- XXXXXX-1 HASSEL-7
- 1-XXXXXX 0-STENDE
- XXXXXXXX PHILIPPE

Nombre total de combinaisons : 84